



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stages en entreprise

Question écrite n° 65064

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité que très souvent des étudiants doivent valider leurs études par un stage en entreprise, que très souvent ce stage ne donne lieu à aucune rémunération, que, dans le même temps, un travail est fourni qui, pour formateur qu'il soit, n'en est pas moins effectif. Elle lui demande si la réglementation, et non seulement les usages, ne devrait pas introduire un minimum de rémunération.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65064

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4465